

## **Trajectoire de développement des compétences**

**Programme de compétences avancées  
en médecine de famille – médecine d’urgence  
Université de Montréal**

---

### **Compétence : Expertise médicale**

**Document adapté des travaux du Conseil de la compétence «Expertise médicale», du  
Conseil Central des Compétences et du groupe CAIAC  
du programme de médecine de famille pour le programme de  
compétences avancées en médecine  
de famille – médecine d’urgence**

---

## Préambule

Le programme de compétences avancées en médecine de famille / médecine d'urgence de l'Université de Montréal préconise un apprentissage par compétences et s'inscrit dans la philosophie des quatre principes de la médecine familiale.

- Le médecin de famille est un clinicien compétent et efficace
- La relation médecin-patient est l'essence de la médecine familiale
- La médecine familiale est communautaire
- Le médecin de famille est une ressource pour une population définie de patients

Le programme vise le perfectionnement des compétences acquises par le médecin de famille lors de sa formation ou de sa pratique antérieure afin que celles-ci soient optimales dans le contexte d'une salle d'urgence.

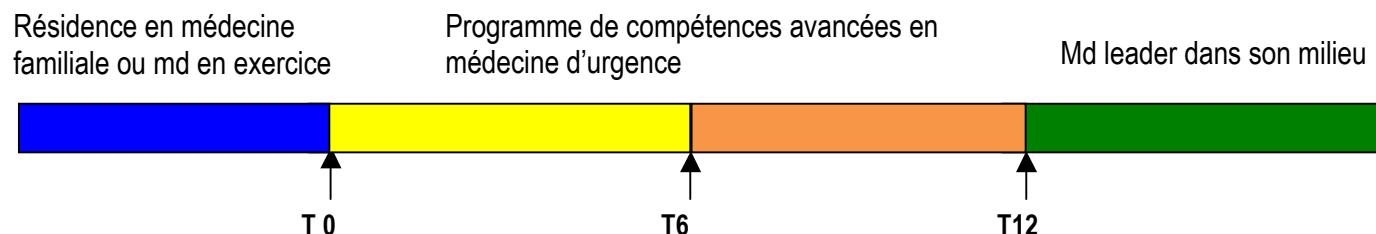
Il est convenu que l'apprenant débutant le programme de compétences avancées possède déjà les compétences requises à l'obtention de sa certification de médecin de famille. L'acquisition de compétences étant toujours relative au milieu où celles-ci sont utilisées, il est sous-entendu dans le présent document que celles-ci le sont par un médecin de famille œuvrant à la salle d'urgence.

Le médecin de famille ayant complété le programme de médecine de famille / médecine d'urgence sera appelé à jouer un rôle de médecin de famille leader en médecine d'urgence dans son milieu. Pour ce faire, il utilisera, dans ses enseignements et dans les soins qu'il prodiguera aux patients de sa communauté, les compétences avancées en médecine d'urgence qu'il aura acquises tout en gardant son identité de médecin de famille.

## DÉFINITIONS :

### Étapes de la formation dans le programme de compétences avancées en médecine familiale – médecine d'urgence:

- T0** Après le premier mois de stage  
**T6** Après 6 mois de formation (pratique autonome possible)  
**T12** Après 10-12 mois de formation (compétent pour agir à titre de leader dans son milieu)



### Exemples de cas simples :

Patient se présentant avec une pathologie aiguë touchant un seul système, patients avec condition médicale déjà diagnostiquée se présentant pour une exacerbation aiguë de leur pathologie, plaie simple, monotrauma....

### Exemples de cas complexes :

Patients se présentant à l'urgence avec condition médicale instable exigeant une action immédiate, multipathologies, problèmes indifférenciés, présentations atypiques, trouble de personnalité, barrières de communication, annonce de mauvaise nouvelle...

### Gestion adéquate des épisodes de soins :

Gestion globale qui fait appel tant à la compétence spécifique, l'expertise médicale (comprenant le diagnostic, l'investigation, le traitement, la référence au besoin et l'organisation du suivi), qu'aux compétences transversales appropriées.

### Situations prototypes sur lesquelles baser son appréciation des compétences :

Présentations cliniques ou problèmes de santé qui sont caractéristiques, par leur variété, leur complexité et leur nature, de la pratique d'un médecin de famille travaillant en salle d'urgence et qui requièrent la réalisation de tâches représentatives du travail des médecins de famille qui possèdent des compétences avancées en médecine d'urgence.

# Trajectoire de développement de la compétence Expertise médicale

## Définition:

En tant qu'expert médical, le médecin utilise ses connaissances et ses habiletés spécifiques et intègre l'ensemble de ses autres rôles pour maîtriser la démarche clinique et ainsi contribuer au bien-être du patient et de la population en agissant en partenariat avec eux.

## Description :

Dans son rôle d'expert, le médecin vise le bien-être du patient et de la population. Il acquiert, maintient et développe un corpus de savoirs, d'habiletés spécialisées, de techniques d'intervention et d'attitudes professionnelles qu'il utilise pour recueillir et interpréter de l'information, prendre des décisions appropriées et pratiquer des interventions préventives, diagnostiques et thérapeutiques auprès des individus et des populations. Il s'assure d'un suivi adéquat des interventions, il en évalue les effets et effectue les ajustements nécessaires. Il le fait en respectant ses champs disciplinaires, ses limites personnelles et l'éthique professionnelle, en tenant compte des contextes et perspectives propres aux patients, à la nature de la pratique, à l'organisation des soins et à la communauté. Il anticipe, reconnaît et gère les situations à risque pour la sécurité des patients et des populations. Lorsque la situation s'applique, il peut agir à titre d'enseignant, de chercheur et formuler un avis d'expert<sup>1</sup>.

## Capacité 1: Évaluer une situation et poser un diagnostic

### Manifestations reliées à la collecte de données

- Identifier les problèmes en tenant compte de la situation et des spécificités du patient **ou** de la population
- Procéder à une anamnèse<sup>2</sup> concise et exacte
- Effectuer un examen<sup>3</sup> conforme et ciblé

### Manifestations reliées au jugement sur les priorités

- Identifier l'urgence de la situation
- Identifier les situations à risque élevé<sup>4</sup>
- Établir les priorités parmi les problèmes à évaluer en partenariat avec le patient ou les représentants de la population

### Manifestations reliées au diagnostic

- Formuler une hypothèse diagnostique
- Élaborer un diagnostic différentiel
- Mettre en œuvre une investigation appropriée<sup>5</sup> en utilisant les ressources de façon efficiente, éthique<sup>6</sup> et sécuritaire

---

<sup>1</sup> Par exemple dans une cour de justice, à la demande d'un organisme gouvernemental, dans le cadre d'un comité conseil, pour le compte d'une compagnie d'assurances

<sup>2</sup> Anamnèse inclut ici le recueil de l'ensemble des données disponibles pertinentes.

<sup>3</sup> Examen inclut autant les dimensions physique, psychiatrique et fonctionnelle que la dimension populationnelle

<sup>4</sup> Le risque peut concerner, entre autres, la sécurité des patients, de leur entourage et des intervenants, ou les possibilités d'erreurs diagnostiques

- Poser le diagnostic ou retenir le ou les diagnostic(s) le(s) plus probable(s) en s'appuyant sur l'interprétation de l'ensemble des données

**Manifestations reliés à la consignation et au partage des informations**

- Consigner son évaluation au dossier conformément aux règles
- Rapporter aux autorités compétentes les informations concernant les maladies à déclaration obligatoire ou la fréquence inhabituelle d'évènements ou de maladies
- Transmettre le résultat de son évaluation, de façon appropriée au contexte

**Capacité 2: Recommander ou appliquer un plan d'intervention<sup>7</sup>**

**Manifestations reliées à l'identification des interventions**

- Identifier les interventions préventives et thérapeutiques possibles en tenant compte de la sécurité du patient ou de la population
- Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé

**Manifestations reliées à la détermination des interventions**

- Déterminer les interventions appropriées pour un patient ou une population donnée, en tenant compte de leurs spécificités, leurs perspectives et leurs environnements (familial, social, de travail et autres)
- Discuter des interventions possibles et des objectifs visés, avec le patient et les personnes concernées, en vue d'éclairer la décision
- Convenir avec le patient des interventions auxquelles il consent explicitement

**Manifestations reliées à l'application des interventions**

- S'assurer de la mise en œuvre des interventions retenues de façon sécuritaire, efficiente et opportune
- Consigner son plan d'intervention et/ou ses interventions au dossier conformément aux règles

**Manifestations reliées à la transmission des recommandations**

- Transmettre ses recommandations aux différents intervenants, de façon appropriée au contexte

---

<sup>5</sup> L'investigation appropriée inclut la décision de ne pas investiguer.

<sup>6</sup> Éthique inclut notamment la bienfaisance, la non malveillance, l'autonomie et la justice.

<sup>7</sup> La mise en œuvre d'une intervention comprend la recommandation ou la réalisation d'une intervention. Le terme intervention comprend toutes les formes de traitement incluant les procédures techniques, les prescriptions et les recommandations.

## Capacité 3: Assurer la continuité des soins

### **Manifestation 1 : Identifier les interventions de suivi et assurer le suivi en collaboration avec le patient:**

- Mettre en œuvre le suivi approprié au contexte
- Évaluer la réponse aux interventions en fonction des objectifs visés
- Revoir, le cas échéant, la démarche diagnostique
- Poursuivre, modifier ou cesser une ou des intervention(s) au moment approprié dans un souci de sécurité
- Communiquer aux personnes appropriées les résultats du suivi
- Consigner son évaluation au dossier conformément aux règles

## Trajectoire de développement de la compétence Expertise médicale

### Présentation par capacités

#### Capacité 1 : Évaluer une situation et poser un diagnostic

#### Manifestations :

##### 1- Reliées à la collecte de données

- Identifier les problèmes en tenant compte de la situation et des spécificités du patient ou de la population
- Procéder à une anamnèse concise et exacte
- Effectuer un examen conforme et ciblé

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie la ou les raisons de consultations qu'elles soient clairement exprimées ou non et vérifie l'accord du patient en tenant compte des indices non verbaux.</li> <li>• Circonscrit et priorise les raisons de consultation dans la majorité des cas.</li> <li>• Recherche les élément-clés pour infirmer ou confirmer ses hypothèses.</li> <li>• Fait la revue des systèmes ciblée.</li> <li>• Se préoccupe du contexte de vie du patient, de ses craintes et de ses attentes.</li> <li>• Recherche les informations apportées par les proches du patient et les autres intervenants concernés.</li> <li>• Utilise les éléments pertinents du dossier médical d'un patient.</li> <li>• Réalise une évaluation clinique ciblée dans le temps requis pour les cas simples.</li> <li>• Signale à son superviseur les éléments qui doivent être vérifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapte son anamnèse lors de la prise en charge d'un patient instable, de façon à recueillir rapidement les éléments-clé qui l'aident à orienter son intervention.</li> <li>• Donne priorité à l'examen physique et/ou au traitement plutôt qu'à l'anamnèse lorsque l'état clinique du patient le requiert.</li> <li>• Réalise une anamnèse et un examen clinique ciblé dans les cas complexes.</li> <li>• Intègre la perspective du patient (perceptions, craintes, attentes, impact sur sa vie, volontés par apport au niveau de soins).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalise une anamnèse et un examen clinique ciblé dans le <b>temps requis</b> dans les <b>cas complexes</b>.</li> <li>• Effectue une anamnèse ciblée même si celle-ci doit être faite simultanément à l'examen physique et au traitement du patient instable.</li> <li>• Intègre toute l'information pertinente. (patient, dossier, proches, intervenants).</li> </ul>

<b>Capacité 1 : Évaluer une situation et poser un diagnostic</b>
--

**Manifestations :****2 - Reliées au jugement sur les priorités**

- Identifier l'urgence de la situation
- Identifier les situations à risque élevé
- Établir les priorités parmi les problèmes à évaluer, en partenariat avec le patient ou les représentants de la population

<b>T0</b>	<b>T6</b>	<b>T12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaît les signes d'une condition potentiellement urgente lorsque la présentation clinique est classique et initie une réponse adaptée.</li> <li>• Priorise les situations urgentes par rapport aux situations non urgentes.</li> <li>• Utilise le système de triage pour établir des priorités.</li> <li>• Priorise les problèmes en fonction de leur morbidité et des attentes des patients</li> <li>• Réfère au superviseur en exprimant les limites de sa compétence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaît les signes d'une condition potentiellement urgente lorsque la présentation clinique est atypique.</li> <li>• Identifie les limites du système de triage et utilise son jugement clinique quand la situation le requiert.</li> <li>• Priorise les patients instables lorsque plusieurs urgences surviennent de façon simultanée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaît les situations où le code orange doit être lancé.</li> <li>• Amorce la prise en charge de plusieurs patients simultanément si la situation le requiert.</li> </ul>



<b>Capacité 1 : Évaluer une situation et poser un diagnostic</b>
--

**Manifestations :****3 - Reliées au diagnostic**

- Formuler une hypothèse diagnostique
- Élaborer un diagnostic différentiel
- Mettre en œuvre une investigation appropriée en utilisant les ressources de façon efficiente, éthique et sécuritaire.
- Poser le diagnostic ou retenir le ou les diagnostic(s) le(s) plus probable(s) en s'appuyant sur l'interprétation de l'ensemble des données.

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tient compte des particularités du patient dans l'élaboration de ses diagnostics.</li> <li>• Pose, dans la majorité des cas, le diagnostic le plus probable et hiérarchise les diagnostics différentiels en tenant compte de la prévalence et de la gravité potentielle.</li> <li>• Estime dans les cas les plus simples ou les plus courants, le degré de probabilité ou de certitude du diagnostic proposé.</li> <li>• Formule les grandes lignes d'un plan d'investigation en fonction du diagnostic le plus probable et du diagnostic différentiel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formule un plan d'investigation en fonction du diagnostic principal qui tient compte du diagnostic différentiel, des propriétés et des limites des tests.</li> <li>• Tient compte des besoins, particularités et souhaits du patient dans son plan d'investigation.</li> <li>• Tient compte des contre-indications et des complications des examens diagnostics qu'il prescrit à l'urgence.</li> <li>• Dans un contexte d'incertitude diagnostique, dirige adéquatement, et dans un délai raisonnable, le patient vers d'autres médecins ou professionnels de la santé ou encore d'autres établissements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose le diagnostic le plus probable et hiérarchise les diagnostics différentiels en tenant compte du tableau clinique, de la prévalence et de la gravité potentielle des problèmes.</li> <li>• Établit de façon autonome le plan d'investigation approprié.</li> <li>• Coordonne l'investigation lorsque plusieurs consultants sont impliqués et selon le contexte de soin.</li> </ul>

<b>Capacité 1 : Évaluer une situation et poser un diagnostic</b>
--

**Manifestations :****4 - Reliées à la consignation et au partage des informations**

- Consigner son évaluation au dossier conformément aux règles
- Rapporter aux autorités compétentes les informations concernant les maladies à déclaration obligatoire ou la fréquence inhabituelle d'événements ou de maladies
- Transmettre le résultat de son évaluation, de façon appropriée au contexte

<b>T0</b>	<b>T6</b>	<b>T12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédige ses notes dans le respect des règles de bonne tenue de dossiers.</li> <li>• Respecte les règles de confidentialité des dossiers.</li> <li>• Rédige une note structurée qui témoigne d'une compréhension adéquate des problèmes et de leur bonne gestion.</li> <li>• Rédige des demandes de consultation claires et concises tout en transmettant toute l'information pertinente au consultant, incluant le radiologiste.</li> <li>• Transmet son évaluation au superviseur de façon synthétique dans la majorité des cas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédige des notes claires, succinctes et pertinentes.</li> <li>• Lorsque pertinent, rédige un résumé de son évaluation au médecin ayant demandé une évaluation et/ou à celui qui assurera le suivi du patient lorsqu'il lui donne congé.</li> <li>• Transmet son évaluation au superviseur de façon synthétique dans tous les cas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapporte aux autorités compétentes les informations concernant les maladies à déclaration obligatoire ou la fréquence inhabituelle d'événements ou de maladies.</li> <li>• Lors de désaccord diagnostique avec d'autres professionnels ou avec le patient, rédige une note claire qui reflète son opinion de manière respectueuse.</li> </ul>

<b>Capacité 2: Recommander ou appliquer un plan d'intervention</b>
--

**Manifestations :****1 - Reliées à l'identification des interventions**

- Identifier les interventions préventives et thérapeutiques possibles en tenant compte de la sécurité du patient ou de la population
- Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé

<b>T0</b>	<b>T6</b>	<b>T12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie les traitements usuels (pharmacologiques et non pharmacologiques) pour les problèmes courants rencontrés à l'urgence.</li> <li>• Réfère au besoin aux autres professionnels de la santé.</li> <li>• Réfère les patients aux ressources communautaires appropriées.</li> <li>• Identifie les patients dont l'état nécessite un transfert vers un centre hospitalier possédant une expertise particulière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie promptement ses limites et celles de son milieu de pratique.</li> <li>• Dirige adéquatement, dans un délai raisonnable le patient vers d'autres médecins ou professionnels ou encore d'autres établissements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie des interventions adaptées aux situations particulières.</li> <li>• Identifie les traitements usuels (pharmacologiques et non pharmacologiques) tant pour les problèmes courants que les problèmes complexes rencontrés à l'urgence.</li> <li>• Utilise avec discernement les données probantes de la littérature dans l'identification des interventions possibles.</li> </ul>

<b>Capacité 2: Recommander ou appliquer un plan d'intervention</b>
--

**Manifestations :****2 - Reliées à la détermination des interventions**

- Déterminer les interventions appropriées pour un patient ou une population donnée, en tenant compte de leurs spécificités, leurs perspectives et leurs environnements (familial, social, de travail et autres)
- Discuter des interventions possibles et des objectifs visés, avec le patient et les personnes concernées, en vue d'éclairer la décision
- Convenir avec le patient des interventions auxquelles il consent explicitement

<b>T0</b>	<b>T6</b>	<b>T12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermine un plan d'intervention, qui inclut les interventions thérapeutiques pharmacologiques et non pharmacologiques, l'observation, la prévention, de même que le recours aux services d'autres professionnels pour les problèmes courants.</li> <li>• Détermine promptement un plan d'intervention lorsqu'une condition urgente se présente de manière classique</li> <li>• Recherche le consentement explicite du patient avant d'effectuer une intervention thérapeutique comportant un risque</li> <li>• Transmet de façon explicite aux patients les interventions thérapeutiques proposées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discute des risques et des bénéfices associés aux interventions possibles aux patients et à leur famille.</li> <li>• Adapte l'intervention qu'il propose au niveau de soins du patient et à sa perspective.</li> <li>• Détermine un plan d'intervention en contexte d'incertitude.</li> <li>• Détermine rapidement et de façon appropriée quels patients nécessitent une observation ou une hospitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermine un plan d'intervention, qui inclut les interventions thérapeutiques pharmacologiques et non pharmacologiques, l'observation, la prévention, de même que le recours aux services d'autres professionnels pour les problèmes complexes.</li> <li>• Tient compte avec discernement des données probantes, du point de vue des patients et de son expérience comme médecin dans la détermination du plan d'intervention.</li> <li>• Détermine promptement un plan d'intervention en contexte d'incertitude et lorsque la condition clinique du patient commande une décision rapide.</li> </ul>

<b>Capacité 2: Recommander ou appliquer un plan d'intervention</b>
--

**Manifestations :****3 - Reliées à l'application des interventions**

- S'assurer de la mise en œuvre des interventions retenues de façon sécuritaire, efficiente et opportune
- Consigner son plan d'intervention et/ou ses interventions au dossier conformément aux règles

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en œuvre les interventions en s'assurant du confort, du respect et de la sécurité du patient.</li> <li>• Maîtrise l'application des mesures ou des traitements pharmacologiques et non pharmacologiques pour les problèmes courants.</li> <li>• Rédige une ordonnance d'intervention claire, sécuritaire et dans le respect des règles de bonne tenue de dossier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise les techniques simples utilisées à l'urgence (par exemple, sutures, attelles plâtrées, etc.)</li> <li>• Applique promptement le traitement de toute condition majeure mettant la vie ou l'intégrité du malade en danger.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise les techniques plus complexes utilisées à l'urgence (par exemple, intubation à séquence rapide, drain thoracique, ponction lombaire, etc.).</li> <li>• Maîtrise l'application des mesures ou des traitements pharmacologiques et non pharmacologiques pour les problèmes complexes-</li> <li>• Traite simultanément plusieurs patients lorsque nécessaire.</li> <li>• Organise le transfert sécuritaire d'un patient vers une autre centre hospitalier lorsque nécessaire (communication avec l'autre centre hospitalier, anticipation de problèmes potentiels durant le transport, etc.)</li> <li>• Reçoit le transfert d'un patient vers son centre hospitalier de façon sécuritaire (communication avec l'autre centre hospitalier, recommandations de traitement, anticipation de problèmes potentiels. mise en œuvre d'un plan d'intervention dans son propre centre hospitalier, etc.)</li> </ul>

<b>Capacité 2: Recommander ou appliquer un plan d'intervention</b>
--

**Manifestations :****4 - Reliées à la transmission des recommandations**

Transmettre ses recommandations aux différents intervenants, de façon appropriée au contexte

<b>T0</b>	<b>T6</b>	<b>T12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmet de façon orale ou écrite ses recommandations aux intervenants concernés en proposant une opinion d'expert sous supervision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifie les intervenants auxquels il est pertinent que ses recommandations soient transmises.</li> <li>• Transmet de façon orale ou écrite ses recommandations aux intervenants concernés, de façon claire et adaptée à l'interlocuteur, en proposant une opinion d'expert.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche activement à transmettre les recommandations jugées importantes aux intervenants concernés, même si ces derniers ne l'ont pas explicitement sollicité.</li> </ul>

<b>Capacité 3: Assurer la continuité des soins</b>
--

**Manifestation :****1- Identifier les interventions de suivi et assurer le suivi en collaboration avec le patient:**

- Mettre en œuvre le suivi approprié au contexte
- Évaluer la réponse aux interventions en fonction des objectifs visés
- Revoir, le cas échéant, la démarche diagnostique
- Poursuivre, modifier ou cesser une ou des intervention(s) au moment approprié dans un souci de sécurité
- Communiquer aux personnes appropriées les résultats du suivi
- Consigner son évaluation au dossier conformément aux règles

<b>T0</b>	<b>T6</b>	<b>T12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure le suivi des investigations du patient sous observation à l'urgence.</li> <li>• Revoit le patient lorsqu'approprié.</li> <li>• Évalue l'effet du traitement amorcé auprès du patient sous observation à l'urgence.</li> <li>• Identifie les ressources professionnelles et communautaires nécessaires pour assurer le suivi de ses patients.</li> <li>• Explique au patient qui a congé les motifs nécessitant un retour à l'urgence ou une consultation plus hâtive.</li> <li>• Planifie un suivi en externe dans les délais requis pour les cas simples.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure un suivi rapproché des patients sous sa charge à l'urgence dont l'état clinique est précaire ou à risque de se détériorer, et ce dans un délai opportun.</li> <li>• Utilise de façon appropriée et opportune les ressources professionnelles et communautaires disponibles pour assurer le suivi de ses patients.</li> <li>• S'assure que le patient sera pris en charge dans un délai opportun lorsqu'il demande à un autre professionnel de prendre sa relève.</li> <li>• Organise un congé sécuritaire de l'urgence, tant du point de vue médical que social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assure d'une continuité des soins dans le milieu intra-hospitalier lors d'un transfert de responsabilité.</li> <li>• Planifie le suivi de l'ensemble des problèmes actifs du patient, en tenant compte des caractéristiques particulières du patient.</li> </ul>

## **SOURCES :**

Définition de la compétence, capacités et manifestations :

- Conseil de la compétence Promotion de la santé (CPASS)

Comportements attendus aux diverses étapes de la formation :

- Conseil de la compétence Promotion de la santé (CPASS)
- Travaux de la retraite du programme de médecine familiale. Mars 2009
- Groupe de travail sur la révision du cursus, Rôles CanMEDS – Médecine familiale. Collège des médecins de famille du Canada. Octobre 2009
- The University of British Columbia. Resident Benchmark  
Site Internet : [www.familymed.ubc.ca/residency/facultyresources/Resident\\_benchmark.htm](http://www.familymed.ubc.ca/residency/facultyresources/Resident_benchmark.htm)

### **Membres du groupe de travail CAIAC-Médecine familiale :**

- Marie-Claude Audétat, Louise Authier, Caroline Béïque, Normand Béland, Monique Chaput, Réjean Duplain, Manon Paquette, Gilbert Sanche

### **Membres du groupe de travail du programme de compétences avancées en médecine de famille / médecine d'urgence**

- Évelyne Gravel, Isabelle Montplaisir, Martin Vincent